

## Demande de prolongation de la diffusion différée

L'étudiante ou l'étudiant peut différer pour une année supplémentaire la diffusion de son mémoire ou de sa thèse pour des motifs sérieux. Elle ou il doit remplir le présent formulaire et indiquer les motifs de la demande à la section C ci-dessous. La diffusion ne sera alors faite qu'au terme du délai demandé de 12 mois supplémentaires et elle le sera conformément aux règles de diffusion établies par la Faculté des études supérieures et postdoctorales ou conformément à une autre restriction préalablement demandée au moment du dépôt final.

La restriction de diffusion peut être annulée en tout temps, sur demande écrite, dans la mesure où la diffusion ne contrevient pas à une entente toujours en vigueur.

Le présent formulaire doit être remis à la Faculté des études supérieures et postdoctorales avant l'échéance du délai de diffusion en cours.

**Pour toute information complémentaire, consultez la rubrique « mémoire et thèse » sur le site [www.fesp.ulaval.ca](http://www.fesp.ulaval.ca).**

### A – Coordonnées

PRÉNOM ET NOM DE L'ÉTUDIANTE OU DE L'ÉTUDIANT	N° DE DOSSIER
---	---------------

### B – Restriction de diffusion

Je demande que mon mémoire ou ma thèse ne soit pas diffusé pour une période additionnelle de 12 mois. Il ne sera donc pas déposé à la Bibliothèque de l'Université Laval. Au terme de cette période, le mémoire ou la thèse en entier sera diffusé selon les modalités prévues au moment du dépôt final et conformément au mode de dépôt choisi. J'ai indiqué les raisons de cette demande à la section C du formulaire.
--

### C – Justification de la restriction de diffusion

--

### D – Signature de l'étudiante ou de l'étudiant

Date	Signature
------	-----------

### E – Approbation de la directrice ou du directeur de recherche

J'approuve cette requête.		
Date	Prénom et nom de la directrice ou du directeur de recherche	Signature